



Règlement financier école

Brest le 7 juillet 2025

Comptable : Mme LE GALL
Téléphone : 02 98 45 17 70

La majorité des familles règle les factures en dix mensualités. Ce mode de règlement permet un étalement des dépenses et facilite la gestion administrative pour l'établissement.

Situation 1

Vous êtes nouveau parent dans l'établissement ou vous n'avez pas souhaité opter pour ce mode de règlement l'année passée. Si ce mode de paiement vous convient, vous voudrez bien compléter et signer le mandat de prélèvement ci-joint et le retourner accompagné d'un RIB **AVANT le lundi 18 août 2025 au service comptabilité**, à l'attention de Madame LE GALL.

Un chèque d'acompte de 38€ (ou 40€) à l'ordre de l'OGEC Javouhey, correspondant à la mensualité de septembre doit être joint à cette fiche.

Situation 2

Vous aviez choisi ce mode de règlement les années précédentes. Sans autre formalité de votre part, il sera reconduit à partir du 10 septembre 2025.

Vous n'avez donc pas à remplir le mandat de prélèvement.

Responsable de l'élève, Madame/Monsieur :

Nom et prénom de l'élève : en classe de :

Merci de bien vouloir indiquer vos choix :

Contribution scolaire : *Un tarif volontaire est proposé cette année. Ce tarif permet aux familles qui le souhaitent, d'apporter une aide supplémentaire tout en faisant preuve d'une solidarité à l'égard des familles à revenus modestes.*

Tarif de base : 38€ par mois sur 10 mois

Tarif volontaire : 40€ par mois sur 10 mois

Fréquentation de la cantine pour l'année :

Demi-pensionnaire 4 jours par semaine

Repas occasionnel ou 1, 2 ou 3 jours par semaine

Nom du ou des parent(s) payeur(s) :

Contribution scolaire :

Cantine :

Garderie :

Date :

Signature



MANDAT de Prélèvement SEPA

Document à remplir pour une première demande ou un changement d'IBAN

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'OGEC JAVOUHEY RIVE-DROITE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions de l'OGEC JAVOUHEY RIVE-DROITE sis à BREST CEDEX 2.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. En cas de prélèvement non autorisé, cette demande doit être présentée sans tarder et au plus tard dans les 13 mois.

Cadre réservé à la comptabilité

Code famille

Code FA.....

Numéro de mandat

Code RUM.....

➤ Vos coordonnées

NOM, prénom

Adresse.....

Code postal Ville

➤ Votre banque

Coordonnées de votre compte

- Numéro d'identification international du compte bancaire – IBAN

F R

- Code international d'identification de votre banque – BIC

Nom et adresse de votre banque

➤ Votre Créancier

OGEC JAVOUHEY RIVE-DROITE – 2 et 4 rue du Rempart – 29238 BREST CEDEX 2
Identifiant ICS - FR68ZZZ281735

➤ Le type de paiement

Paiement récurrent / répétitif Paiement ponctuel

Date :

Signature :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (IBAN)